



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 AVRIL 2021

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 22 avril 2021 à 20 heures à la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Pascal EVIN, Maire.

Date de convocation : 15 avril 2021

PRESENTS : M EVIN P. , M CAILLER R., M GUILLOU V., Mme PETITEAU M-E, M AMOSSÉ M., Mme BARON A., M BAUDRY M., M CARETTE C. , Mme CLÉRO V., M DUGUÉ V., M BOUCHEREAU F., Mme FONTENEAU C., Mme HERBRETEAU M-A, M GAULTIER J-L, Mme LAMBERT B., M SOURISSEAU B., Mme PASQUEREAU C.

ABSENTS : Mme DURAND A., Mme JOLIVET C.

POUVOIRS : Mme DURAND A. a donné pouvoir à Mme HERBRETEAU M-A
Mme JOLIVET C. a donné pouvoir à Mme PETITEAU M-E

M SOURISSEAU B. est désigné secrétaire de séance.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 25 mars 2021 a été approuvé.

PRÉSENTATION DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIAL (SCoT)

Monsieur RETIERE du syndicat du Vignoble Nantais est venu présenter le Schéma de Cohérence Territoriale à l'ensemble du conseil municipal.

Le Vignoble Nantais est composé de Clisson Sèvre et Maine Agglo et de la Communauté de Communes Sèvre et Loire. Ce syndicat gère le fond européen, le SCoT, l'office de tourisme et le patrimoine.

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document d'urbanisme et de planification. Il a été approuvé en 2015 et est en révision depuis février 2020.

Il définit, à l'échelle large d'un bassin de vie et pour le moyen - long terme (15-20 ans), les grandes orientations d'aménagement et de développement d'un territoire.

Il fixe ainsi les orientations fondamentales de l'organisation de l'espace, notamment en matière d'urbanisme, d'habitat, de développement économique et commercial, de préservation de l'environnement et de déplacement des personnes...

Un bilan a été dressé, le pôle de Clisson et de Vallet ont respecté le SCoT. Il y a eu un fort ralentissement de la consommation foncière.

La révision du SCoT sera approuvée en 2023.

DÉCLARATION D'UN BIEN SOUMIS AU DROIT DE PRÉEMPTION

Mr le Maire rappelle la décision du conseil municipal du 28 Mars 2013, décidant d'instituer un droit de préemption urbain sur les zones U et AU du territoire communal.

Il est donné lecture d'une déclaration d'intention d'aliéner sur laquelle la commune a le droit de préemption, à savoir :

Déclaration reçue en mairie le 30 mars 2021 :

- E 1906 Le Bourg 107 m2
Appartenant à M MARQUES Miguel (demandé par Me CAPELLE à Aigrefeuille Sur Maine). Parcelle située en zone Ua du PLU

Après avoir pris connaissance de cette déclaration et après discussion,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **SOUHAITE EXERCER SON DROIT DE PREEMPTION SUR CETTE PARCELLE ci-dessus afin de réaliser un parking**

- **CHARGE le Maire de prendre contact avec le notaire chargé de la vente.**

DÉCLARATION D'UN BIEN SOUMIS AU DROIT DE PRÉEMPTION

Mr le Maire rappelle la décision du conseil municipal du 28 Mars 2013, décidant d'instituer un droit de préemption urbain sur les zones U et AU du territoire communal.

Il est donné lecture d'une déclaration d'intention d'aliéner sur laquelle la commune a le droit de préemption, à savoir :

Déclaration reçue en mairie le 7 avril 2021 :

- C 312 Rue des Douves 237 m2
appartenant aux consorts GABORIT (demandé par Me PENARD à Vallet). Parcelle située en zone Ub du PLU.

Après avoir pris connaissance de ces déclarations et après discussion,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **RENONCE** à son droit de préemption sur ce bien.
Le Maire est chargé de transmettre cette déclaration.

CCSL ELABORATION D'UN PACTE DE GOUVERNANCE

M Le Maire informe qu'à chaque renouvellement de conseillers municipaux, le pacte de gouvernance doit être revu. Le Maire du Pallet élu le 14 février dernier n'est pas conseiller communautaire. Il n'est donc ni au conseil ni au bureau communautaire. Il a été décidé de mettre en place une conférence des maires quatre fois par an.

Le Conseil Municipal, après avoir débattu et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** le principe d'élaboration d'un pacte de gouvernance

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes nécessaires à sa mise en œuvre

CCSL – PRISE DE COMPETENCE DE « L'ORGANISATION MOBILITÉ »

Monsieur Cédric CARETTE, membre de la commission mobilité à la CCSL, explique la loi d'orientation des mobilités (LOM) du 24 décembre 2019.

La LOM a pour objectifs de :

- Supprimer les nombreuses "zones blanches" de la mobilité en s'assurant que l'ensemble du territoire français puisse avoir une Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) qui propose des offres de transport alternatives à la voiture individuelle ;
- Répondre aux enjeux de déplacements domicile-travail ;
- Apporter une réponse aux besoins des publics fragiles ;
- Infléchir la courbe d'émission de CO2 et accompagner la transition énergétique du secteur.

La commission en charge de la mobilité de la CCSL a élaboré un plan avec le bureau d'étude AURAN.

Cette compétence peut être gérée par la communauté de communes et la région. La région va s'occuper de tous les transports qui peuvent aller en dehors du territoire (transport scolaire, train, etc...). La communauté de communes va gérer l'organisation de la mobilité en tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité sur son ressort territorial, l'aménagement des équipements connexes aux ouvrages ferroviaires à la gare intercommunale du Pallet et la création, l'aménagement, l'entretien et le balisage des liaisons douces et les sentiers de randonnées pédestres

La commission de la CCSL a identifié les différentes actions à mener :

- favoriser et sécuriser les liaisons douces
- réutiliser les chemins agricoles
- acheter des vélos électriques
- favoriser l'application de covoiturage et créer de nouveaux parkings

Si la commune a un projet dans ce sens, il devra être présenté à la commission qui pourra financer une partie de sa réalisation.

Pour notre commune, le plus important est d'avoir plus de transport en commun. L'achat de vélos électriques est plus réservé aux plus grosses collectivités.

Le Conseil municipal, après avoir débattu et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **SE PRONONCE** en faveur de la procédure de transfert de la compétence organisation de la mobilité au bénéfice de la Communauté de communes Sèvre et Loire à l'échelle de son territoire (à compter du 1^{er} juillet 2021) ;
- **LAISSE** la Région Pays de la Loire exercer la compétence Mobilité à l'échelle de son territoire ;
- **APPROUVE** les statuts modifiés de la CCSL ci-annexés ;
- **INVITE** Monsieur le Préfet, si la minorité de blocage n'est pas activée, à prononcer par arrêté, les nouveaux statuts de la Communauté de communes ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de cette délibération

AVENANT TRAITÉ DE CONCESSION D'AMÉNAGEMENT – ZAC MULTISITES

M Le Maire rappelle que la commune de La Regrippière a confié, à la SAS Besnier Aménagement, une concession d'aménagement de la Zac Multisites, par un traité de concession approuvé en date du 17 février 2014 et signé le 14 mars 2014.

En date du 15 septembre 2015, le dossier de réalisation comprenant le programme des équipements publics, le programme global des constructions, les modalités prévisionnelles de financement, l'étude d'impact et document graphique d'aménagement ont été approuvés par délibération de la commune.

L'avenant modifie et complète certaines dispositions du traité de concession.

Il est prévu dans le tableau prévisionnel de financement du dossier de réalisation, plusieurs participations financières à la charge de l'aménageur, dont notamment :

A – Aménagement sécuritaire en résine gravillonnée de 10 000 euros HT

D – Participation financière de 150 000 euros HT

Concernant la première, des aménagements de voirie ont déjà été réalisés en lieu et place. Le montant de cette participation va donc être réintégrée dans la participation D. La collectivité souhaite que ce montant soit fléché sur de nouveaux aménagements qui seront décidés à l'avance par elle-même, mais toujours relatif aux besoins des acquéreurs de la ZAC (équipements sportifs, périscolaire, ...).

Les travaux de viabilisation ayant été retardés, les dates de réalisation des tranches définies dans le tableau prévisionnel de financement sont modifiées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'approuver la signature d'un avenant au traité de concession en cours
- d'autoriser M le Maire, ou son représentant, à signer tout acte devant intervenir à cet effet.

CONSTRUCTION D'UNE PÉRISCOLAIRE ET D'UN CENTRE DE LOISIRS : INFORMATION RÉSULTAT DE LA CONSULTATION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE SELON LA PROCÉDURE ADAPTÉE

M le Maire, rappelle la décision des élus du 10 décembre 2020, de lancer une consultation selon la procédure pour la construction d'une périscolaire et d'un centre de loisirs.

Cinq bureaux d'études ont été sélectionnés et auditionnés le 14 avril 2021, en présence des services du CAUE: Pep's Architecture à La Chapelle Heulin, Agence Grégoire architectes à Cholet, Frédéric FONTENEAU architecte au Herbiers, Loom architecture à Nord Sur Erdre et Tristan BRISSARD architecte à Nantes.

Au vu de la présentation de ces cinq bureaux, la commission d'appel d'offre après réflexion a décidé de retenir le bureau Loom architecture. Ce cabinet est novateur et traite le développement durable.

Le conseil Municipal à l'unanimité décide :

- de retenir le bureau Loom architecture

INFORMATIONS DIVERSES

Elections départementales et régionales

Les élections auront lieu le 20 et 27 juin 2021 à la salle polyvalente. Un article a été diffusé pour rechercher des personnes disponibles pour tenir le bureau de vote et/ou être scrutateur.

Syndicat Valor 3E

Monsieur Jean-Luc GAULTIER représente la Communauté de Communes avec Monsieur Xavier RINEAU pour le syndicat Valor 3^E à la Séguinière.

Gel sur les cultures viticoles

Monsieur Vincent DUGUÉ informe sur les conséquences du gel sur le vignoble. 80 à 100% des vignes sont touchées. Le dernier grand gel touchant la viticulture a eu lieu en 1991. Il va donc y avoir une petite récolte ce qui va conduire à une rupture des stocks en 2022.

Le premier soutien est d'aller dans les caves de nos viticulteurs pour acheter du vin. Pour l'instant, il y a peu de solutions pour combattre le gel et elles sont très coûteuses.

Travaux voirie

M Vincent Guillou présente les différents travaux qui ont été validés pour ce début d'année :

- Mai : Travaux aux Alouettes et Corbetières, agrandissement des bassins d'orages
- Juin : Bicouche
- Juillet : Curage des fossés
- Septembre : Modification de 3 trottoirs rue du Stade
- Septembre : création des trottoirs rue du Vignoble
- Septembre : création du muret devant les salles polyvalente et de sport

Concernant le cimetière, un agrandissement va être réalisé pour recevoir de nouvelles tombes en continuité de celles existantes. La commission a également travaillé pour la création d'un jardin du souvenir qui serait installé derrière les colombariums. La commission va donc se pencher sur la modification du règlement du cimetière et l'instauration d'un tarif.

Travaux sur les bâtiments

Monsieur Roger CAILLER informe sur le changement de toiture à l'école publique qui aura lieu en juillet et en octobre. Concernant l'église, l'enduit sera réalisé en septembre. Suite aux pénuries de matériaux, l'entreprise ne sait pas quand elle pourra intervenir pour la réalisation du plancher du jubé.

Suivi TAP

Lors de la rencontre du groupe de suivi, une présentation des 6 ateliers en cours a été faite. En l'absence de portes ouvertes à l'école Clément Pellerin, le travail réalisé pendant les TAP pour cette année scolaire sera diffusé sous forme de vidéo. Les activités de l'année prochaine seront présentées en début d'année pour la rentrée 2022.

Bulletin municipal

Dans le bulletin de mai-juin, la commission a réalisé un dossier qui présente le commerce sur la commune. Elle continue la diffusion des portraits sur différentes personnes de la commune.

Sport

Les activités sportives pour les enfants ont été annulés suite à l'avancement des vacances scolaires. La piscine de Vallet va être fermée jusqu'en septembre. Les communes de la CCSL vont essayer de mettre en place le même protocole pour l'ouverture des salles.

Groupe de joggeurs

Un groupe de joggeurs s'est créé sur la commune pour ne pas courir seul.